

**COMMUNE DE SEUIL D'ARGONNE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 23 10 2020**

L'an deux mil vingt, le vingt-trois octobre, à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la commune de Seuil d'Argonne étant assemblé à huis clos à la salle des fêtes de Triaucourt, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Vincent LOMBART, Maire.

**Etaient présents :** V. Lombart, M.C George, M-C Michel, J. Pinet, M. Ganassali, Y. Gallois, E. Schaeffer, C. Charton, R. Colin, S. Gauthier, N. Bertin, G. Pirot, G. Cordier.

**Absent :** M. Lionnet.

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, E. Schaeffer, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

**Aide aux sinistrés suite à l'incendie de Senard**

**Délibération N°34**

Suite à l'incendie survenu le mercredi 7 octobre 2020 à Senard, Monsieur le Maire rappelle que Monsieur et Madame VIRIOT Michel, Monsieur CLAISSE Franck et Monsieur THOMAS Pierre Eric ont tout perdu dans l'incendie de leur logement.

Devant cette situation exceptionnelle et après consultation des membres du Centre Communal d'Action Sociale, Monsieur le Maire propose qu'une aide financière communale soit apportée à ces sinistrés, afin de concourir aux achats de premières nécessités.

Comme pour les cas précédents et similaires relevés dans le registre du C.C.A.S, Monsieur le Maire propose qu'une aide de 1000 euros soit versée à chaque foyer concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à 11 voix pour et 2 abstentions qu'une aide de 1000 euros soit versée à Monsieur et Madame VIRIOT Michel, Monsieur CLAISSE Franck et Monsieur THOMAS Pierre Eric.

**Autorisation pour passage et stockage de bois en forêt communale**

**Délibération N°35**

Au vu des travaux d'exploitation forestière réalisés par l'entreprise ERNEST et Fils, Monsieur le Maire explique qu'il convient de compléter d'une délibération, la convention tripartite d'autorisation à titre précaire et révocable pour passage et/ou stockage de bois en forêt communale consentie à l'entreprise ERNEST et Fils.

En conséquence, conformément à la convention tripartite visée par la Commune, l'O.N.F et le bénéficiaire et suite à la coupe de bois située parcelle n°624 « Le Pré Bleu », après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, l'entreprise ERNEST à rejoindre le chemin rural en passant par la ligne forestière 1-2 de la forêt communale ainsi que le dépôt de bois sur la place de dépôt de la parcelle 2, cela pour la somme forfaitaire de 160 euros H.T.

## **Adhésion au Syndicat mixte Agence de GEstion et de Développement Informatique (A.G.E.D.I)**

### **Délibération N°36**

Monsieur le Maire, expose aux membres du conseil municipal, que le collectivité s'est rapprochée du syndicat mixte A.GE.D.I afin de demander son adhésion.

Après avoir fait lecture au Conseil Municipal des statuts du syndicat, approuvés par arrêté préfectoral du 2 juillet 2020 (arrêté 2020/DRCL/BLI/n°28), et notamment de son article 10 relatif à l'adhésion ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les statuts du syndicat mixte ouvert dénommé « Agence de GEstion et de Développement Informatique » A.GE.D.I ;
- d'adhérer au syndicat selon l'objet mentionné à l'article 3 des statuts ;
- de charger Monsieur le Maire, de prendre toutes les dispositions administratives nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération ;
- de désigner Monsieur LOMBART Vincent domicilié à Seuil d'Argonne ([vincent.lombart@hotmail.fr](mailto:vincent.lombart@hotmail.fr) - Tél : 06 82 82 77 60), comme délégué de la collectivité à l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I. conformément à l'article 10 des statuts ;
- de prévoir au budget annuel le montant de la cotisation du syndicat.

## **Facturation 2020 aux forains**

### **Délibération N°37**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la Fête des Familles du dernier week-end d'août, les forains utilisent l'électricité de la commune et qu'il convient de leur répercuter ces charges avec celles relatives à la consommation d'eau et au nettoyage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer forfaitairement à 35 € la facture des forains.

## **Créances impayées**

### **Délibération N°38**

Faisant suite à un courrier de la DGFIP, Monsieur le Maire explique que lors de sa séance du 9 avril 2020, la Commission de surendettement des particuliers de la Meuse a constaté une situation de surendettement concernant une administrée. Parmi les dettes contractées par l'intéressée, il demeure une créance de la Commune de 170 euros correspondant à une location de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire ajoute que dans lors de l'instruction du dossier, la Commission de surendettement a décidé d'éteindre la créance détenue par la Commune.

Néanmoins, Monsieur le Maire précise que la Commune a la possibilité de former un recours devant le juge du tribunal d'instance, toutefois, au vu de l'ensemble des éléments du dossier et de l'absence d'éléments factuels permettant d'envisager une évolution favorable, il préconise de ne pas former de recours et d'entreprendre les mesures comptables permettant d'annuler la créance en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas former de recours et d'endosser cette perte au compte 6542 « Pertes sur créances irrécouvrables – créances éteintes.

### **Désignation d'un membre du bureau de l'A.F.R de Senard**

#### **Délibération N°39**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Monsieur Francis JOLLY en tant que membre du bureau de l'A.F.R de Senard. Il rappelle que Monsieur Francis JOLLY ayant été nommé par le Conseil Municipal de Seuil d'Argonne, il convient, sur recommandations de la D.D.T de la Meuse, que ce soit à nouveau, le Conseil Municipal qui désigne un autre membre pour remplacer le démissionnaire.

Monsieur le Maire fait part de la candidature de Monsieur Damien BOUZON, exploitant agricole à Senard.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Monsieur Damien BOUZON comme membre du bureau de l'A.F.R de Senard en remplacement de Monsieur Francis JOLLY.

### **Bons d'achat pour les Séniors**

#### **Délibération N°40**

Monsieur le Maire rappelle que depuis plusieurs années, la Municipalité convie les Aînés de la Commune à un repas de fin d'année. Cependant, face à la crise sanitaire actuelle, le traditionnel repas des Séniors ne peut pas être organisé.

Afin de palier ce désagrément, Monsieur le Maire propose que cette année, chaque Séniors âgé de 75 ans et plus reçoive un bon d'achat nominatif de 20 euros à utiliser dans les commerces locaux et sur le marché campagnard de Triaucourt. La date limite d'utilisation de ces bons est fixée au 30 juin 2021. En outre, concernant la situation particulière des Séniors de l'E.H.P.A.D « Les Eaux Vives » de Triaucourt, Monsieur le Maire suggère d'offrir des chocolats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité :

- d'offrir à chaque Séniors de 75 ans et plus, un bon d'achat de 20 euros valable dans les commerces locaux et sur le marché campagnard jusqu'au 30 juin 2021 ;
- d'offrir, pour des raisons pratiques, des chocolats aux Séniors de l'E.H.P.A.D « Les Eaux Vives » de Triaucourt.

## **Questions diverses**

### **Titularisation d'un agent**

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Philippe BERTHÉLEMY qui a été recruté en octobre 2019 effectue depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2019 sa période dite de stagiairisation.

Monsieur le Maire explique qu'au bout d'une année en qualité de stagiaire, il convient de décider si l'agent possède les qualités requises pour être titularisé au sein de la Fonction Publique Territoriale.

En outre, il précise que Monsieur BERTHÉLEMY a suivi la formation obligatoire « Formation d'intégration des agents de catégorie C – G5 à la Fonction Publique » et qu'il a satisfait à ce stage.

Au vu de sa capacité d'adaptation, de sa disponibilité et de la qualité des services rendus par Monsieur BERTHÉLEMY, Monsieur le Maire estime que Monsieur BERTHÉLEMY donne satisfaction et décide de procéder à sa titularisation à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020.

### **Bulletin communal 2020**

En cette fin d'année, Monsieur le Maire rappelle que nous entrons dans la phase de préparation du bulletin communal annuel. Aussi, il propose de conserver le format habituel.

Il précise qu'un courrier a été adressé à chaque association et entité contribuant à la rédaction de ce bulletin, afin que chacune fournisse ses éléments 2020 pour le 1<sup>er</sup> décembre 2020.

La commission vie locale se réunira prochainement en vue de l'élaboration ce nouveau bulletin.

### **Commissions extérieures**

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux membres de commissions extérieures et ayant déjà participé à des réunions depuis leur prise de fonction à rapporter à l'ensemble du Conseil Municipal les éléments importants.

Fin de la séance.

Mr LOMBART Vincent	Mme GEORGE Marie- Cécile	Mme MICHEL Marie- Claude	Mr PINET Julien
Mr GANASSALI Mario	Mr GALLOIS Yves	Mme CORDIER Géraldine	Mme LIONNET Marie
			Absente
Mr BERTIN Nicolas	Mme COLIN Régine	Mme GAUTHIER Sandrine	Mr PIROT Gérard
Mme CHARTON Christelle	Mr SCHAEFFER Enrico		